

FORMATION

DÉCOUVRIR SON STYLE DE MANAGEMENT



COMMENT FAIRE ÉVOLUER SA PRATIQUE MANAGÉRIALE ?

Manager une équipe requiert de nombreuses compétences.

Dans un contexte en mutation et de plus en plus exigeant, la capacité du manager à accompagner les changements et à **faire preuve de leadership** est désormais essentielle afin de rendre ses équipes efficaces. Le manager agile doit **développer l'autonomie et la responsabilité** de ses collaborateurs mais également créer une **dynamique collective**. La formation s'articule autour des domaines clés du management : la communication et le leadership et le management d'équipe.

Cet accompagnement vous aidera à connaître votre style de management et à l'adapter en fonction des personnes et des situations.



FRÉDÉRIC DUJOUR

Responsable pédagogique & Fondateur APR
fredericdujour@accompagnerpouurreussir.com
Tél. : 06 79 14 12 40



DURÉE
14H

Sur 2 jours sur RDV
en présentiel



LIEU

Massy / Palaiseau



TARIF H.T.
2400 €/pers.
2880 € TTC

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Développer son identité managériale.

Renforcer son leadership.

Favoriser la motivation et la coopération au sein de son équipe.

Adopter une posture de manager.

Développer l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs.

Adapter son style de management aux personnes et aux situations.

PUBLIC VISÉ

- Manager en place ou en devenir
- Cadre dirigeant, chef d'équipe, chef de projet,...
- Cette formation est ouverte aux personnes en situation de Handicap

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

- Les rôles et missions du responsable d'équipe
- Adapter son style de management aux situations et aux individus
- Le pouvoir du manager d'équipe
- Piloter, mobiliser et motiver son équipe
- Individualiser le management
- Développer une communication impliquante.

POINTS FORTS

- Un plan de formation qui tient compte des besoins du bénéficiaire
- Une prise de conscience de ses capacités d'adaptation de son management
- Un test sur son « style de management ».
- **Financement OPCO possible.**

TOUT SAVOIR SUR VOS DÉMARCHES



COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Vous souhaitez vous inscrire à une formation ? Rien de plus simple !

- 1) Posez une option sur des dates par courriel à formation@accompagnerpoureussir.com
- 2) Vous recevez une confirmation de pré-inscription par courriel, accompagnée du bulletin d'inscription.
- 3) Votre réservation est confirmée à réception de votre bulletin dûment rempli.
- 4) Vous disposez de 15 jours pour nous faire parvenir les documents nécessaires à votre inscription.

Seuls les dossiers complets donnent lieu à une inscription définitive.

Envoi du bulletin d'inscription (suite à nos échanges, nous vous l'enverrons pré-rempli) : Remplissez l'ensemble des rubriques du bulletin d'inscription et envoyez-le par courriel à formation@accompagnerpoureussir.com ou par courrier à : **APR - Centre de Formation - 35 avenue du moulin de la planche - 91120 Palaiseau**

PAIEMENT

Un acompte de **60% du montant total TTC** de la formation vous est demandé pour confirmer votre inscription, par chèque à l'ordre de **APR** ou par virement : **LCL 91120 PALAISEAU / IBAN : FR06 3000 2089 3400 0097 9761 V80 / BIC : CRLYFRPP**

DOCUMENTS ET INFORMATIONS LIÉS À LA FORMATION

Notre organisme de formation Accompagner Pour Réussir est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11910895091 auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarité (DRIEETS).

Nos processus d'actions de formation et nos bilans de compétences sont certifiés Qualiopi par SGS ICS France le 27/09/2021.

Deux à trois semaines avant le début de la formation vous recevrez : une convocation par courriel qui précise toutes les informations pratiques et le programme de formation. En fin de formation, nous vous transmettrons : une attestation de présence et une attestation de fin de formation et d'entraînements proches des situations de travail.



COMMENT FAIRE FINANCER VOTRE FORMATION ?

Vous souhaitez obtenir une prise en charge financière de votre formation ? Il vous appartient de faire les démarches.

Soumettez votre demande à votre employeur, il se doit de vous proposer des formations dans le cadre du plan de développement des compétences.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11267>

Votre demande de formation a été acceptée ? Transmettez-nous votre numéro de dossier émanant de l'organisme collecteur.

Si l'accord de prise en charge ne nous parvient pas avant le début de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée. Le remboursement sera alors à réclamer à votre OPCO.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [service-public.fr](https://www.service-public.fr) > <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N177>